

Session des 6 et 7 février 2017

BP 2017

Intervention de Sophie FOUCHER MAILLARD - autonomie

Monsieur le Président,

Nous avons la chance d'être un département jeune où la pression du vieillissement de la population est moins forte qu'ailleurs : le taux des bénéficiaires APA est un des plus faibles de France (16,6% contre 21% de moyenne en France). Pour autant, le vieillissement est bien une réalité pour de plus en plus d'habitants.

La loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillissement) pour 2017 ce sont 2,3 millions de recettes supplémentaires pour l'APA II (Allocation Personnalisée d'Autonomie) qui serviront à améliorer la prise en charge des personnes âgées avec une augmentation des heures d'intervention à domicile par exemple. Vous ne vouliez pas nous croire l'année dernière, mais si, les nouvelles mesures permettant une meilleure prise en charge des personnes âgées sont financées.

Malheureusement je m'inquiète de l'évolution des bénéficiaires recevant l'APA : **le nombre de bénéficiaires en établissement augmente de 16% tandis que celui pour le maintien à domicile stagne.**

Or, comme le signalait déjà la Chambre Régionale des comptes en 2016 :

« La situation du Département dans le domaine des politiques en faveur des personnes âgées est contrastée : si les dépenses globales d'aides sociales et l'APA sont inférieures par habitant au ratio national, la situation est inversée en termes de prise en charge en établissement, puisque pour cette aide, la dépense par habitant est supérieure de 6% à celle de la dépense en France métropolitaine. »

Comment inverser cette tendance, comme le préconisait la Chambre régionale des comptes et comme vous le posiez dans votre projet de mandature ; d'autant plus que le maintien à domicile est souvent moins coûteux et plus bénéfique pour les personnes elles-mêmes.

Alors quel peut être le rôle du Département ? **Comment innover, soutenir et développer les initiatives en faveur du domicile ?**

Vous l'indiquiez dans votre projet départemental 2016-2021 : « accompagner la nécessaire évolution des services à domicile pour maintenir les personnes âgées dans le logement chaque fois que possible. »

Or, la situation du principal service d'aides à domicile, l'ADMR, nous inquiète. Les associations locales ADMR sont menacées, avec un plan d'économie de 1,6 million €. Ces associations réalisent près de la moitié des heures de services à domicile et ont mis en place un service de nuit sur une grande partie de notre territoire. Si ce service de nuit disparaissait par exemple, combien de personnes âgées seraient obligées de partir en établissement, faute de pouvoir rester à leur domicile ?

Nous proposons de créer des projets innovants, par exemple, comme le béguinage moderne. Ce projet consiste en une dizaine de logements privés (comme propriétaire ou locataire) avec des espaces et des services communs, à proximité des commerces, historiquement développé en Pas-de-Calais, mais copié par le Département de la Drôme. Ce genre de projet est une grande réussite pour les personnes en situation de handicap avec ces communautés de vie créées par l'association Simon de Cyrène à Angers. Comment accentuer ces autres formes d'habitation ?

Une solution serait de développer les solutions intermédiaires comme l'accueil familial : pourquoi ne pas faire comme pour les assistantes maternelles et diffuser la liste des familles agréées pour accueillir une personne âgée sur le site internet du Département ?

Justement parlons de ce site internet : vous venez de refaire la page d'accueil mais malheureusement, le reste ne suit pas. Les pages pour les aides financières et pour les services d'aides et d'accompagnement à domicile sont vides. Si vous consultez la page d'accueil de la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie), la dernière actualité date de mai 2015. La référence aux CLIC (Centre locaux d'information et de coordination gérontologique) est peu visible alors qu'ils sont les acteurs principaux de la coordination dans les territoires. Je n'ai pas trouvé le comparateur officiel des prix des EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour personnes âgées Dépendantes). Certains départements ont développé un service de demande d'APA en ligne (Calvados) par exemple. Je croyais que nous vivions dans le département de la cité des objets connectés ?

Enfin le dernier axe : « intégrer les effets de la loi d'adaptation de la Société au vieillissement ». Vous allez m'entendre me répéter : nous n'avons toujours pas de nouvelles du plan de prévention de la Conférence des financeurs. Comment a été réparti le budget 2016 d'1,2 million € ? Quels sont vos objectifs pour 2017 ? De même, nous n'avons pas de nouvelle de l'avancement des travaux du nouveau schéma autonomie, présenté en septembre 2016. Comment se nouveau schéma se traduit-il dans votre budget ? Je n'ai rien vu.

La population vieillit et nous avons un problème : le Département gère les allocations et les structures sans réussir à impulser une nouvelle dynamique territoriale ni proposer une diversification des prises en charge des personnes âgées ou en situation de handicap. Monsieur le Président, cher-e-s collègues, voilà le sens de nos amendements.